

LE JOURNAL D'INFORMATION
DE L'UNION DES FAMILLES LAÏQUES

DOSSIER FÉMINISME

La laïcité, composante centrale du combat féministe

REPÈRES

Biographies de quatre femmes militantes

p. 4

ENTRETIEN

Richard Matis, Vice-Président de Gynécologie Sans Frontières

p. 5

ZOOM SUR

Africa et Femmes solidaires : Pour un statut autonome des femmes migrantes

p. 11

SOMMAIRE

Repères

Olympe de Gouges
Suzanne Lacore
Cécile Brunschvicg
Lucie Baud

4
8
10
13

Entretien

Richard Matis
de Gynécologie Sans Frontières

5

Zoom sur

Deux associations
Africa et Femmes solidaires

11

A lire : www.ufal.info, le portail d'information de l'UFAL Nationale. Tout savoir sur l'UFAL ? Rendez-vous sur www.ufal.org !

UFAL Info est publié par l'UFAL Nationale
27, rue de la Réunion - 75020 PARIS - tél. : 01 46 27 09 25 - fax : 09 70 61 17 62 - contact@ufal.org - www.ufal.org - **Trimestriel** - Prix du numéro : 2 euros - N° CPPAP : 1118 G 82885 - ISSN : 1761-1296 - **Directeur de la publication** : Christian Gaudray - **Rédaction** : Bureau national de l'UFAL - **Maquette** : Aurélie Bui - **Imprimeur** : Marnat - 3 impasse du Bel air 94110 Arcueil - Dépôt légal : juin 2017.

Consultez les derniers numéros d'UFAL Info !

Pour consulter les anciens numéros d'UFAL Info, connectez-vous sur www.ufal.info ou demandez un exemplaire numérique au siège de l'UFAL en envoyant un mail à ufalsiege@ufal.org.

UFAL Info n°68 / Dossier Laïcité

Un combat culturel

UFAL Info n°67 / Dossier Laïcité

Les nouveaux combats politiques et juridiques

UFAL Info n°66 / Dossier École

Quelle ambition pour l'école de demain ?

UFAL Info n°65 / Dossier Spécial

30 années de néolibéralisme : résistons à l'oppression !

UFAL Info n°64 / Dossier Jeunesse

La jeunesse : l'espoir de la République ?

UFAL Info n°63 / Dossier Laïcité

La République d'urgence

UFAL Info n°62 / Dossier Protection sociale

70 ans de la Sécurité sociale

UFAL Info n°61 / Dossier Familles

Temps de la famille - Loi Macron - Politique familiale - Actions locales

ÉDITORIAL

De même qu'il n'existe pas d'antiracisme en dehors de l'universalité et de l'unicité biologique du genre humain, il n'existe pas de féminisme qui soit autre chose qu'un anti-sexisme universaliste.

Le féminisme est une lutte politique menée par des femmes et des hommes qui combattent les multiples effets de l'oppression patriarcale, qui repose sur l'idéologie naturaliste de la différence entre les sexes. Cette bipartition du genre est avant tout un fait culturel qui assigne un statut inférieur aux femmes. Cette logique se retrouve partout dans le monde, et aujourd'hui les trois religions monothéistes sont les principales promotrices du pouvoir patriarcal.



Parce que le principe d'égalité entre les femmes et les hommes en droits, en devoirs et en dignité n'est atteint nulle part, il est combattu partout au prétexte de revendications identitaires, différentialistes et communautaristes. Ne pas lier le combat pour la liberté à celui pour l'égalité conduit inévitablement à l'impasse. La laïcité, en opérant une séparation entre le politique et le religieux, est une condition à l'égalité. Le modèle républicain, en affirmant l'égalité entre tous les êtres humains, le respect de leur intégrité physique et morale, leur liberté de penser et de disposer d'eux-mêmes est de facto en proie aux offensives intégristes et communautaristes. Et le féminisme, qui défend qu'aucun motif cultuel ou culturel ne puisse justifier une restriction des droits des femmes, est en première ligne du combat contre les contestations de l'égalité entre tous les êtres humains, dont les femmes sont toujours les premières victimes.

Comme la laïcité, le féminisme est ainsi un rempart contre l'obscurantisme, et il en est donc également la cible, les articles de ce numéro en témoignent.

« *Lesprit n'a pas de sexe* » Cette formule, qui a été reprise par Simone de Beauvoir dans son célèbre livre *Le Deuxième Sexe*, est de Poullain de La Barre, qui est considéré comme un précurseur du féminisme au XVII^e siècle. Nous avons aussi voulu illustrer cette maxime par quatre portraits de femmes méconnues qui ont marqué leur temps, l'histoire de leurs combats, et participé au progrès de l'humanité.

Le choix est arbitraire et nous aurions pu parler de Ada Lovelace qui inventa le premier programme informatique, de Margaret Hamilton qui a assuré le succès du projet Apollo, de Marie Curie, première femme à obtenir un Prix Nobel, première personne à obtenir deux Prix Nobel, de Irène Joliot-Curie, chimiste, physicienne et femme politique française lauréate du Prix Nobel pour avoir découvert la radioactivité artificielle, de Rosa Parks qui en refusant de céder sa place à un passager blanc dans un autobus est devenue une figure emblématique de la lutte contre la ségrégation raciale aux États-Unis, ou encore de Malala Yousafzai, activiste pakistanaise qui se bat pour le droit à l'éducation des femmes, ce qui lui a valu d'être la plus jeune lauréate du Prix Nobel.

Car l'éducation est, comme l'universalisme, une clé de l'émancipation individuelle et collective. C'est l'éducation à l'égalité qui permettra de lutter contre les stéréotypes de genre plus efficacement que toute autre mesure.

Bien sûr, la lutte au niveau des représentations n'épuise pas la nécessité de s'inscrire dans les combats menés au plan de la vie concrète et de ne pas se satisfaire des mesures formelles.

Ainsi hier, plutôt que de voter la parité comme une incantation, n'aurait-il pas mieux valu œuvrer efficacement pour un service public de la petite enfance et une égalité professionnelle femmes/hommes réelle, notamment salariale ?

Et aujourd'hui, plutôt que vouloir inscrire l'agissement sexiste dans le code pénal, ne vaudrait-il pas mieux faire de la transmission de la notion d'égalité entre les femmes et les hommes une valeur essentielle et non négociable de la République ?

Voici le genre de questions que nous mettrons en débat dans de nombreux domaines au cours de notre Université Populaire Laïque fin août à Périgueux, avec vous, pour nous tous.

Amitiés laïques,

Christian Gaudray,
Président de l'UFAL

ÉLECTIONS 2017

L'UFAL interpelle les candidats sur 34 propositions

www.ufal.org/elections2017



LAÏCITÉ



POLITIQUE
FAMILIALE



ÉCOLE



SANTÉ
PROTECTION SOCIALE



DÉVELOPPEMENT
ÉCOLOGIQUE ET SOCIAL



LOGEMENT



FÉMINISME



SOCIÉTÉ - ÉTHIQUE

OLYMPE DE GOUGES, FEMME DE LETTRES ET RÉVOLUTIONNAIRE FRANÇAISE

Nicolas Lesage • **Olympe de Gouges (1748 – 1793)** est née à Montauban en mai 1748 dans un ménage modeste, d'un père boucher et d'une mère servante, sous le nom de Marie Gouzes. La rumeur publique laisse entendre qu'elle est la fille naturelle du poète, le marquis Le Franc de Pompignan, et même qu'elle serait la « bâtarde » du roi Louis XV.



Elle se marie à seize ans avec Louis Aubry, un officier de la bouche de l'Intendant, avec qui elle aura, deux ans plus tard, un enfant. Après la mort de son époux intervenu peu après, elle part avec son fils s'installer à Paris, ne voulant pas tenir son rôle de bourgeoise provinciale. Elle se remet sans attendre en ménage avec un entrepreneur qu'elle suit.

À vingt ans, tandis que le règne de Louis XV arrive sur sa fin, la jeune provinciale entame une nouvelle vie, libre de toute contrainte... mais avec tout de même le soutien financier de son compagnon.

Rêvant de célébrité, reniant ses origines quercynoises, elle prend le nom de scène d'Olympe de Gouges, créé à partir du prénom de sa mère et de son patronyme, et fréquente assidûment les écrivains et intellectuels qui gravitent autour du duc d'Orléans. Autour de la trentaine, elle s'offre

divers amants dont l'écrivain François Sébastien Mercier, auteur du *Tableau de Paris*, et écrit des pièces de théâtre et des romans qui fleurent bon les sentiments compassionnels à la mode. Mais son ton et ses idées ne tardent pas à mûrir...

En 1785, elle publie une violente dénonciation de l'esclavage pour le Théâtre-Français. En 1788, elle récidive avec ses *Réflexions sur les hommes nègres*, qui lui valent d'être accueillie par les abolitionnistes dans la Société des Amis des Noirs.

En 1786, elle écrit aussi une suite au *Mariage de Figaro* de Beaumarchais dans laquelle elle dénonce le mariage forcé des filles et plaide pour l'émancipation féminine.

FEMME ET RÉVOLUTIONNAIRE

La Révolution française donne à Olympe de Gouges l'occasion de montrer combien elle est en avance sur son temps. Face à l'Assemblée Constituante qui exclut les femmes des droits de cité, elle publie un texte qui constitue l'un des fondements du féminisme original,

Elle publie un texte qui constitue l'un des fondements du féminisme original, « Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne ».

« Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne », avec une dédicace à la reine Marie-Antoinette, dans lequel on peut lire : « La femme a le droit de monter à l'échafaud, elle doit avoir également le droit de monter à la tribune » (article 10). Elle y prône l'émancipation de la femme et l'égalité totale et inconditionnelle

entre les deux sexes. Ainsi, Olympe de Gouges est considérée comme l'une des premières féministes. Dans d'autres écrits, elle s'en prend à l'esclavage et à la peine de mort.

Elle redouble d'activité et multiplie brochures et libelles dans lesquels elle réclame avant toute chose l'égalité des droits entre tous les citoyens sans distinction de sexe, de couleur ou de revenu. Elle plaide aussi pour le droit au divorce (elle sera exaucée dès le 20 septembre 1792).

Sur le plan politique, Olympe de Gouges soutient le roi Louis XVI lors de son procès. Puis elle prend le parti des Girondins et publie des pamphlets contre Marat et Robespierre.

En matière institutionnelle, Olympe s'en tient au souhait d'une monarchie constitutionnelle à l'anglaise et restera jusqu'à la mort attachée à la royauté.

Sous la Convention, après la chute de celle-ci, elle milite au Club des Jacobins. Elle y dénonce la peine de mort et revendique le droit de vote sans distinction de sexe... Hostile à la Terreur et proche des Girondins,

elle est accusée d'être l'auteur d'une affiche girondine et est arrêtée le 20 juillet 1793 sur ordre de Robespierre. Elle est guillotinée le 3 novembre 1793. « Enfants de la Patrie, vous vengerez ma mort ! » lance-t-elle avant de mourir.



130 MILLIONS DE FEMMES DANS LE MONDE SONT EXCISÉES, MUTILÉES OU SUSCEPTIBLES DE L'ÊTRE

Vincent Ramecourt • Chaque année, il y a 130 millions de femmes dans le monde, dont 2 à 3 millions de fillettes, qui sont excisées, mutilées ou susceptibles de l'être, et 55 000 en France. Richard Matis, gynécologue-obstétricien, Vice-Président de Gynécologie Sans Frontières (GSF) nous témoigne de son expérience sur les mutilations sexuelles féminines.

QU'EST-CE QU'UNE MUTILATION SEXUELLE ?

Dans la dénomination « mutilation sexuelle féminine », chaque terme est important. Une mutilation, c'est l'ablation ou la détérioration d'un organe, d'une partie du corps, de façon volontaire ou involontaire, mais jamais pour une raison médicale. On la distingue donc de l'ablation d'un organe pour raison médicale.

L'adjectif « sexuelle » indique que cela concerne le sexe dans sa dimension anatomique et fonctionnelle. Il y a donc là une volonté d'altérer le sexe anatomique, mais aussi symbolique et fonctionnel.

Et l'adjectif « féminine » indique que cela s'applique spécifiquement aux femmes, que le but est d'altérer la féminité.

Il s'agit donc d'une atteinte faite au droit des femmes qui passe par l'atteinte conjointe de la sexualité et de la féminité.

Cette pratique permet de satisfaire deux motivations : le rite de passage et la répression sexuelle.

LA CIRCONCISION SERAIT DONC ÉGALEMENT UNE MUTILATION SEXUELLE ?

Il existe une intervention médicale qui s'appelle la posthextomie. Elle vise à retirer le prépuce pour raison médicale lorsque qu'il y a un phymosis, c'est-à-dire une sténose du prépuce.

La circoncision est exactement identique à cette intervention au niveau du geste, mais sans raison médicale. Il s'agit donc bien d'une mutilation stricto sensu du terme, et même



d'une mutilation infantile puisqu'elle touche très souvent les enfants. Les raisons sont cultuelles ou culturelles. Mais, dans ce cas, il n'y a aucune volonté d'altérer la fonction sexuelle masculine ou d'atteindre la masculinité, c'est donc une mutilation non sexuelle.

L'équivalence de l'excision chez l'homme est la pénectomie, c'est-à-dire la section du pénis. Là, il y a une mutilation sexuelle, puisqu'il y a atteinte à la fonction sexuelle, et quand il y a atteinte à la masculinité, on emploie le terme « émasculer ».

QUAND AS-TU DÉCOUVERT LES MUTILATIONS SEXUELLES FÉMININES ?

J'ai découvert la mutilation en l'an 2000. Avec les collègues de notre

ONG Gynécologie Sans Frontières, nous n'y connaissions strictement rien auparavant. Nous nous sommes alors demandé ce que nous avions le droit de faire en tant qu'ONG et ce qu'il faudrait faire pour avoir une action efficace. Devions-nous créer, pour cette atteinte au droit des femmes, une mission particulière ? Au début de notre réflexion, nous étions convaincus qu'il ne fallait pas nous ingérer dans des pratiques culturelles d'autres groupes et que l'on pouvait simplement faire en sorte que ces pratiques se fassent dans un cadre plus aseptisé et de façon moins douloureuse. C'était une première étape. Mais lorsque nous avons constaté l'ampleur des dégâts, notamment l'étendue des complications médicales, nous sommes tombés d'accord pour dire que ne pouvions pas en rester là.

QUELS SONT LES RISQUES DE COMPLICATION ?

La mort. Beaucoup de jeunes filles décèdent tous les ans à cause de complications telles que l'hémorragie, l'infection, le choc hyperalgie. Mais il y a également les douleurs à court, moyen et long terme, les troubles de la sexualité, le choc psychotraumatique, les troubles psychologiques, les problèmes lors d'un accouchement si une femme a subi une infibulation (fermeture de l'orifice vulvo-vaginal en laissant un petit pertuis pour permettre l'écoulement du sang et des urines)... Bref, il y a énormément de complications possibles.

QUELLES SONT LES RAISONS DES MUTILATIONS SEXUELLES FÉMININES, NOTAMMENT L'EXCISION ?

L'excision vient avant tout d'une croyance fondée sur une vérité. À l'état embryonnaire, on a un sexe indifférencié et pendant la vie foetale le sexe se différencie soit en masculin soit en féminin. La partie résiduelle du sexe masculin chez la femme est le clitoris. Et dans certaines cultures, on attribue à ce résidu de masculinité tout un tas de représentations négatives : c'est inesthétique, c'est dangereux, ça peut rendre stérile... Par conséquent, une femme qui n'est pas excisée serait inféconde, et donc, par rapport à cette croyance, le but est de le supprimer afin de purifier le sexe féminin. Ainsi, la femme peut accéder au mariage (qui peut être « forcé ») et à la grossesse. Cette pratique permet de satisfaire deux motivations : le rite de passage et la répression sexuelle.

Le rite de passage concerne le passage de l'état de jeune fille à l'état de jeune femme prête à être mariée et à se reproduire. Les jeunes

femmes non excisées peuvent d'ailleurs se sentir marginalisées et demander à être excisées pour rejoindre la communauté des femmes excisées. Concernant la répression sexuelle, depuis très longtemps dans la société humaine, le rôle de la femme a été de rester à l'intérieur du foyer pendant que l'homme sort du foyer pour aller à la cueillette, à la chasse, à la guerre, au travail. Afin qu'elle ne soit pas tentée sexuellement parlant en son absence, on lui retire le clitoris, vu comme le seul organe n'ayant pour fonction que le plaisir sexuel.

On retrouvait le même raisonnement lors des croisades, lorsque les croisés mettaient une ceinture de chasteté à leur femme. L'infibulation n'est rien d'autre qu'une ceinture de chasteté anatomique.

Donc les motivations qui sont à l'origine des mutilations sexuelles féminines sont le respect des croyances, la répression de la sexualité féminine et la domination de l'homme.

ET QUE RETIRE-T-ON À L'HOMME POUR QU'IL NE SOIT PAS TENTÉ SEXUELLEMENT ?

Rien du tout ! L'excision est une pratique de femme, faite par les femmes sur les femmes, pour les hommes.

Y A-T-IL ÉGALEMENT UN SENS RELIGIEUX À L'EXCISION ?

Aucune religion ne prescrit l'excision. Elle est d'ailleurs potentiellement pratiquée quelle que soit la religion. Les exciseuses pensent à tort qu'en les pratiquant elles respectent un précepte religieux, mais c'est en dépit des chefs religieux, imams et autres prêcheurs qui précisent bien que ce n'est pas le cas.

Il faut aussi lutter contre cette croyance très répandue dans la population que l'excision serait réservée aux croyants de l'islam.

Actuellement les zones de prévalence de ces pratiques sont principalement l'Afrique sub-saharienne et l'Asie. L'excision a aussi été pratiquée en France pour des raisons médicales dans le courant du XIX^e siècle. En effet, dans les traités de gynécologie, l'excision était indiquée pour « traiter » la masturbation féminine et l'hystérite !



POURTANT, L'IDÉE DU MOTIF RELIGIEUX EST LARGEMENT RÉPANDUE...

Oui... Mais la démarche des parents excisants ne se fait pas du tout dans le but de nuire. Elle est au contraire signe, sinon d'amour, au moins de préoccupation pour le bien-être de leur enfant : selon leurs croyances, ils doivent le faire pour son bien. L'idée qu'il faut retenir est que cet acte est considéré comme « bon » pour la personne. Et même si la scène est extrêmement violente, on ne peut pas la qualifier d'acte de barbarie, car rien n'est fait dans le sens de vouloir détruire ou nuire.

Il faut donc agir avec tact lorsque l'on aborde ces populations, car même si elles ont des idées bien ancrées, elles ne cherchent pas à nuire. Il ne faut pas les condamner a priori, les qualifier de barbares, etc. Il faut plutôt essayer de garder le contact en les informant des conséquences sanitaires, psychologiques

et juridiques – c'est interdit en France comme dans la plupart des pays dans le monde. Il faut leur expliquer la loi et les risques qu'ils encourrent, plutôt que de faire peur ou de culpabiliser. Ce n'est pas évident de faire passer ce message tout en restant en empathie avec la famille excisante.

CES PRATIQUES SONT DONC INTERDITES EN FRANCE, ET POURTANT ELLES SE PRODUISENT ENCORE. COMMENT LUTTER CONTRE CELA ? COMMENT RENDRE LE SIGNALLEMENT PLUS EFFICACE ?

En France, depuis avril 2006, la loi encadrant les mutilations et crimes contre les enfants s'applique à tout résident en France, qu'il soit français ou non et que l'acte se soit passé en France ou non. Depuis cette loi et

les quelques procès d'exciseuses, c'est souvent à l'occasion des vacances, lors d'un « retour au pays », que la fillette est excisée – même s'il y a encore quelques cas d'excision sur le sol français. Il faut comprendre que la pression communautaire est tellement forte et l'acte tellement rapide qu'il y a un risque que la fillette soit excisée sitôt que les parents ont le dos tourné...

Comment lutter contre cela ? Il faut prévenir les parents que l'excision de leurs enfants, même s'ils ne sont pas français et les enfants non plus, même en dehors de France, les conduirait à des sanctions pénales à partir du moment où ils résident en France. Le message à transmettre est : « Ce n'est pas parce que vous faites cela ailleurs

que vous ne risquez rien au regard de la loi française ».

Ceci est important pour les parents excisants comme pour les non excisants, qui, de retour au pays pour leurs vacances, voient leur fillette excisée

contre leur gré. Pour lutter contre cela, il existe des certificats de « non excision ». Ainsi, ils peuvent le montrer à la population du village à leur arrivée et expliquer que leur fillette sera réexamnée à leur retour, et que, si elle est excisée, ils seront tenus pour responsables pénalement.

Généralement cela se produit après les 6 ans de la fillette, car le suivi PMI se fait jusqu'à cet âge...

En France, la prévention est réalisée à destination des professionnels de santé qui travaillent avec les enfants, des professeurs et des éducateurs. Par exemple, si un instituteur sensibilisé à l'excision a dans sa classe une petite Guinéenne qui doit partir au pays, il peut se poser la question ; de même, s'il voit une jeune fille revenir de vacances prostrée. Pour elle, il sera trop tard, malheureusement, mais on pourra quand même mettre en place

des démarches de soin. On est toujours dans des situations au cas par cas. Sur ce sujet, il doit y avoir interaction entre le monde de la santé, celui de l'éducation et même celui de la justice. En effet, les procureurs ne sont pas toujours bien informés sur ce fléau.

On peut être amené à protéger une fillette pendant tout son séjour dans son pays « d'origine ». De même, si les parents sont excisants, on peut mettre l'enfant sous protection. Le but est d'éviter que la fillette soit excisée, pas par principe ou symbole, mais juste parce qu'elle risque sa vie pendant l'excision. Et que sa vie sera complètement altérée par la suite.

POURQUOI DE PLUS EN PLUS DE NOUVEAU-NÉS SONT-ILS MUTILÉS ?

On n'a pas de réponse à cette question. Ce n'est pas pour des questions de rite initiatique, ni de répression sexuelle. Peut-être parce que c'est plus facile ? Peut-être parce que c'est perçu par les populations excisantes comme moins douloureux ?

LES MUTILATIONS SEXUELLES PEUVENT-ELLES ÊTRE RÉPARÉES, Y COMPRIS DANS LEUR IMPACT PSYCHOLOGIQUE ?

Oui, on parle de réparation de la personne. Elle est globale : la prise en charge est psychologique, sexologique, post traumatique et peut aller jusqu'à la reconstruction chirurgicale du clitoris. Ce n'est que la partie visible qui est sectionnée, l'autre partie est sous la peau et le moignon clitoridien restant peut être utilisé. Cet acte chirurgical n'est absolument pas systématique, car il faut voir si cela apporte réellement « un plus » à la personne excisée. Évidemment tout cela s'accompagne d'une prise en charge psychologique qui reste essentielle.

Dans le cas d'un nouveau né et jusqu'à 3 ans, c'est différent, car il n'y a pas de mémoire post traumatique.

Généralement ces fillettes ne le savent pas. Elles ne le découvrent que plus tard lors de leur premier rapport, dans les vestiaires du gymnase ou chez le gynécologue...

Il faut alors faire très attention à la façon de l'annoncer à la personne. Il faut y mettre beaucoup de tact, de précaution. Parfois, il s'agit d'un acte qui s'est produit après les 3 ans. Les personnes auraient donc dû le mémoriser, mais le traumatisme a été tellement important qu'elles l'ont enfoui dans leur mémoire.

PEUT-ON PARLER DE SIDÉRATION COMME C'EST LE CAS PARFOIS APRÈS UN VIOL ?

Probablement, étant donné la violence

de l'acte et la surprise. Le cerveau doit opérer les mêmes mécanismes de protection, comme la sidération, la dissociation, la disjonction...

LES ACTES DE RÉPARATION DES MUTILATIONS SONT-ILS PRIS EN CHARGE PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE ?

Oui, en totalité, comme pour une réparation de traumatisme. Il y a une véritable volonté politique de ne pas sous-coter l'acte chirurgical. Il faudrait cependant faire des recommandations au niveau de la Haute Autorité de Santé pour obliger la prise en charge pluridisciplinaire des centres de réparation et exiger notamment le suivi psychologique lors de la répara-

tion éventuelle d'un clitoris. Ceci est important, car la réparation du clitoris est en train d'être récupérée par les cliniques privées. L'acte chirurgical étant bien rémunéré, il se développe dans le privé, mais sans suivi psychologique. Or, reconstruire physiquement une femme sans lui procurer de suivi psychologique peut la détruire. En effet, la réparation physique oblige à revenir sur « les lieux du crime », et cela peut constituer un nouveau traumatisme psychologique pour la personne concernée.

Ainsi, sur les causes des guerres, à ses débuts, son analyse typiquement marxiste (ou guesdiste) l'amène à déclarer que « la guerre est le résultat inévitable de l'organisation capitaliste ». À partir de 1915, elle a légèrement révisé sa position, disant que « le fait économique » – qu'elle croyait prépondérant – « est susceptible de subir la marque des forces que sont les idées, les sentiments, les passions et les instincts humains. »

Restée à la SFIO après la scission de Tours en décembre 1920, elle participe à la reconstruction du parti et fait progressivement la synthèse entre le socialisme dogmatique de Jules Guesde et celui, plus humaniste, de Jean Jaurès.

Elle se consacre, entre autres activités, à la question féminine et contribue à la création en 1931 du Comité National des Femmes Socialistes (CNFS), dont elle est l'une des figures importantes.

Au sein du parti, Suzanne se lie d'amitié avec Louise Saumoneau, une autre militante qui s'engage pour les droits des femmes et dont elle partagera les combats.

Le 4 juin 1936, avec Cécile Brunschwig et Irène Joliot-Curie, Suzanne Lacore devient l'une des trois femmes ministres du Gouvernement du Front populaire, alors même que les femmes ne pouvaient encore ni voter ni être élues. Elles sont les premières à appartenir à un gouvernement français. Elle occupe jusqu'au 21 juin 1937 la fonction de sous-secrétaire d'État chargée de la Protection de l'enfance sous la tutelle de Henri Sellier. Durant cette année passée dans le premier Gouvernement de Léon Blum, elle conçoit une réforme de l'Assistance Publique et un ensemble de mesures relatives aux enfants déficients, défavorisés

ou abandonnés. Elle met en place les « visiteuses sociales » et s'attache à développer la formation des jeunes travailleuses.

Après son passage au Gouvernement, Suzanne Lacore continue de militer en publiant des brochures, en écrivant des articles pour la presse et en prononçant des discours. Elle défend en particulier l'École maternelle et l'éducation dès le plus jeune âge.

L'enfant devient, à la fin de sa vie, sa principale préoccupation et elle y consacre son dernier livre, *Enfance d'abord !*, qu'elle publie à l'âge de 85 ans. Toujours investie pour les droits des femmes, elle écrit plusieurs ouvrages dont *Les femmes dans l'agriculture et*

L'émancipation de la femme. De nombreux établissements scolaires portent son nom.

Suzanne Lacore meurt centenaire, le 5 novembre 1975, à Milhac d'Auberoche, toujours fidèle à ses idées socialistes et à son parti, après avoir défendu toute sa vie les droits des femmes et des enfants.

Concernant l'égalité entre les femmes et les hommes, Suzanne Lacore ne fut pas une féministe au sens habituel du terme. Elle défendit plutôt le mouvement socialiste féminin, l'éducation féminine, pensant que l'éman-

cation de la femme passe par l'éman-

cation du prolétariat tout entier.

CITATIONS

« En un mot, nous voulons que nos petits de l'Assistance soient eux aussi des enfants heureux, et de plus que leur nombre diminue, car rien ne remplace les soins maternels. Dans ce dernier but, je préconise une large politique d'adoption. Il faut pour cela réduire au minimum les formalités et les frais qu'elle nécessite. En ce qui concerne les mesures préventives contre l'abandon, j'ai, dans une circulaire adressée aux Préfets de France, insisté sur la nécessité de l'aide aux mères abandonnées, et sur le caractère d'urgence de cette aide. »

« Oui, certainement, nous voulons sauver l'enfance, et nous savons que tous les cœurs de femmes sont avec nous dans cette œuvre. Mais, voyez-vous, nous voulons plus et mieux... Nous voulons aussi révéler à la jeunesse tout ce qui, dans la vie, est "beauté" ».

« Aider l'enfance espagnole, c'est s'acquitter d'une dette sacrée envers les hommes qui, depuis deux ans bientôt, luttent héroïquement contre les forces de barbarie qui nous menacent tous. » (à propos des enfants de la guerre civile espagnole, 1938)

« L'infériorité des femmes est une notion inventée par les hommes ; elle n'est pas l'écho d'une loi naturelle. »

« L'enfant n'est pas coupable. Est coupable la société qui n'a pas donné à l'enfant – souvent maltraité – l'aide qui lui est nécessaire. »

SUZANNE LACORE, FEMME POLITIQUE ET MILITANTE FÉMINISTE PÉRIGOURDINE

Nicolas Lesage • Alors que l'Université Populaire Laïque (UPL) de l'UFAL va se dérouler en Dordogne du 24 au 27 août 2017, il apparaît judicieux d'aborder la biographie de Suzanne Lacore, femme politique et militante féministe française... et périgourdine !



Née le 30 mai 1875 au hameau du Glandier, commune de Beyssac en Corrèze, dans une famille bourgeoise, Suzanne Lacore fut inscrite en 1887 dans un pensionnat dirigé par des religieuses où l'on préparait les jeunes filles au brevet élémentaire. Elle entre à l'École Normale d'institutrices en 1891, où elle obtient en 1894 le brevet supérieur.

D'abord institutrice, elle est, jusqu'à sa retraite, directrice d'une école primaire en Dordogne.

En parallèle à sa carrière dans l'enseignement, Suzanne Lacore mène une activité politique pour soutenir la cause socialiste. Entrée en 1906 à la

SFIO (Section Française de l'Internationale Ouvrière), elle est la seule femme de ce parti en Dordogne et devient une socialiste militante. Défendant les idées de Jules Guesde, elle écrit sous le pseudonyme de Suzon des articles très engagés pour des journaux locaux, régionaux et nationaux contre le capitalisme et pour la révolution sociale. Elle écrit en outre pour le journal *Le Travailleur du Périgord*.

Cependant, durant la Première Guerre mondiale, elle laisse de côté le pacifisme et l'internationalisme, défendus par certains de ses amis socialistes, et s'engage pour la solidarité nationale et la défense de la patrie.

CÉCILE BRUNSCHVICG, FEMME POLITIQUE MILITANTE

Nicolas Lesage • Cécile Kahn, devenue Cécile Brunschvicg (Enghien-les-Bains, 19 juillet 1877 – Neuilly-sur-Seine, 5 octobre 1946) est une femme politique et féministe française. En 1936, elle est une des trois premières femmes à faire partie d'un gouvernement français.



DES ÉTUDES EN SECRET

Elle est la fille d'Arthur Kahn, industriel alsacien, chevalier de la Légion d'honneur. Elle grandit au sein d'une famille bourgeoise juive et républicaine, où les femmes ne sont pas censées faire d'études. Cécile étudie donc en secret, obtenant son brevet supérieur à dix-sept ans contre la volonté de son père.

UN ENGAGEMENT MILITANT

En 1899, Cécile épouse Léon Brunschvicg, philosophe féministe et idéliste membre de la Ligue des Droits de l'Homme, avec qui elle aura quatre enfants de 1901 à 1919. Avec lui, elle commence à militer pour les droits des femmes, et notamment pour le suffrage des femmes.

Son engagement social et féministe débute en 1908, avec sa participation à la section Travail du Conseil National des Femmes Françaises (CNFF), puis se prolonge en 1909 avec son

adhésion à l'Union Française pour le Suffrage des Femmes (UFSF). La même année, elle crée les Réchauds de midi qui permettent aux travailleuses de disposer d'un repas chaud le midi. En 1914, elle crée l'Œuvre parisienne pour le logement des réfugiés. Elle est une féministe plus « réformiste » que « révolutionnaire ». Elle défend l'école mixte. Elle participe aux relogements de réfugiés de la Première Guerre mondiale et devient présidente de la section Travail du Conseil National des Femmes Françaises.

Elle adhère en 1920 au « Soroptimist club ».

Elle se bat pour l'égalité des droits au travail entre hommes et femmes : égalité des salaires, accès à toutes les professions, refus de toute entrave au travail des mères...

SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION NATIONALE

Au sein de l'UFSF, elle gagne progressivement de l'influence jusqu'à en devenir présidente en 1924. Elle adhère également au Conseil International des Femmes et à l'Alliance Internationale des Femmes pour le Suffrage des Femmes.

Investie en politique, Cécile Brunschvicg adhère en 1924 au Parti républicain, radical et radical-socialiste (ou PRS). Puis elle participe

activement aux États Généraux du Féminisme en 1929.

En 1936, nommée Sous-Secrétaire d'État à l'Éducation Nationale dans le gouvernement Blum, Cécile Brunschvicg est, avec Irène Joliot-Curie et Suzanne Lacore, une des premières femmes à faire partie d'un gouvernement français... alors que les femmes ne disposent pas encore du droit de vote. Son ministre de tutelle est Jean Zay. À ce poste, elle crée les cantines scolaires, développe la surveillance de la délinquance et des risques sanitaires et promeut l'éducation des filles.

Le gouvernement Blum tombe à cause de l'opposition du Sénat, et son successeur, Camille Chautemps, ne la reconduit pas dans ses fonctions.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, en raison de ses origines juives, Cécile se cache dans le Sud de la France où elle devient professeure dans un pensionnat de jeunes filles. Elle change de nom et ne peut être

aux côtés de son époux qui meurt en janvier 1944. À la fin de la guerre, elle recrée l'UFSF. Elle est « Présidente d'honneur du Conseil National des Femmes radicales socialistes ». Cécile Brunschvicg meurt à Neuilly-sur-Seine le 5 octobre 1946. Elle a été décorée de la Légion d'honneur en 1937.

Elle se bat pour l'égalité des droits au travail entre hommes et femmes : égalité des salaires, accès à toutes les professions, refus de toute entrave au travail des mères...

COMBAT ASSOCIATIF : POUR UN STATUT AUTONOME DES FEMMES MIGRANTES

Africa / Femmes solidaires • Dans ce numéro consacré au féminisme, l'UFAL a souhaité mettre en avant deux associations : Africa et Femmes solidaires, qui luttent pour un statut autonome des femmes migrantes.

Les difficultés des femmes immigrées ont commencé à avoir un écho à partir des années 70, avec la montée en puissance du mouvement féministe et aussi, depuis 1974, avec la fermeture des frontières et l'organisation institutionnelle du regroupement familial.

Depuis leur statut de mère ou de travailleuse immigrée, les femmes ont progressivement pu témoigner de la double oppression qu'elles subissaient en tant que femmes et en tant qu'étrangères.

Pour ces associations, l'urgence était de réunir des femmes françaises et immigrées afin d'échanger les compétences et surtout de mobiliser et informer sur les inégalités spécifiques des femmes migrantes. L'objectif était de favoriser leur autonomie en leur donnant les moyens de s'organiser par et pour elles-mêmes.

Africa et Femmes solidaires dénoncent la triple source de la discrimination dont sont toujours victimes les femmes immigrées ou issues de l'immigration :

la violence du système capitaliste, la domination patriarcale et la violence institutionnelle. Elles mènent le combat contre ces trois fléaux, car ils constituent les racines de l'exclusion et de la domination.

Elles luttent contre l'asservissement des femmes au système économique par, entre autres, l'internationalisation du système prostitutionnel, la « marchandisation » du corps des femmes, notamment dans la publicité, l'accroissement de la précarité économique des femmes, la perpétuation des inégalités femmes/hommes au travail.



Cette violence, qui s'exerce dans un contexte de régression généralisée des droits des étranger(e)s sur le sol français, pénalise notamment les femmes ressortissantes de pays ayant signé des accords bilatéraux avec la France (application du Code de la famille pour les femmes algériennes résidant en France, de la Moudawana pour les femmes marocaines...). Elles subissent d'une part une législation discriminatoire au nom de la spécificité culturelle, et d'autre part un refus de renouvellement de leur titre de séjour.

Le statut des femmes immigrées se réduit en fait fortement à celui d'épouses subordonnées à la nationalité du conjoint. Par exemple, en cas de divorce ou de veuvage dans l'année qui suit le regroupement familial, ces femmes peuvent voir leur carte de résidence non renouvelée. Egalement, si le conjoint décide de retourner seul au pays, l'épouse peut se voir obligée de

restituer son titre de séjour. Le refus des pratiques discriminatoires et rétrogrades a amené ces associations à combattre ce regard paternaliste et/ou néocolonialiste sur les personnes étrangères et leurs pratiques culturelles et traditionnelles. En l'espèce, la vigilance et l'accompagnement à l'autonomie restent les meilleures armes contre toute forme de violence.

Pour ces associations, il n'y a jamais eu de petit combat ; il est fondamental de ne pas tout justifier au nom de l'identité culturelle d'une personne : polygamie, mariage forcé, excision...

Elles se battent pour l'égalité femmes/hommes et l'égalité Français/immigrés. Leur solidarité s'exprime en direction de toutes les femmes, françaises et étrangères, vivant en France, face à la violence d'un État capitaliste et patriarcal. Leur solidarité est entière avec toutes les femmes soumises à des violences patriarcales, intégristes, fondamentalistes, traditionalistes, qui perdent leurs vies, sont mutilées, sexuellement, physiquement ou moralement.

AFRICA ET FEMMES SOLIDAIRES REVENDIQUENT UN STATUT AUTONOME POUR LES FEMMES MIGRANTES.

Elle demandent :

- l'égalité des droits entre les hommes et les femmes,
- l'égalité des droits entre les femmes françaises et immigrées,
- la protection effective de toute femme victime de violence,
- la reconnaissance des femmes comme groupe social et l'octroi du statut de réfugiée aux femmes victimes de violences du fait de leur statut de femme ou de leur orientation sexuelle,
- l'accès à une carte de séjour de dix ans pour toutes, indépendamment de leur statut marital,
- l'abrogation des conventions bilatérales,
- une citoyenneté pleine et entière sans discrimination,
- le droit pour toute personne à des conditions de travail, à un revenu et à un logement décents,
- la libre circulation et la libre installation de toute personne sur le sol français.

À SAVOIR

L'Assemblée Nationale a adopté le 26 mai 2016 la proposition de loi pour l'autonomie des femmes étrangères déposée par le groupe Front de Gauche et dont Marie-Georges Buffet était la rapporteure. D'après la députée, « son objectif, dans sa version initiale, était de répondre à une forte exigence des femmes et associations féministes pour sécuriser la vie des femmes étrangères, en les aidant à exister en tant que personne, à part entière dans notre pays. Les femmes étrangères doivent avoir le droit de bénéficier de tous les droits ouverts pour les femmes de notre pays et de ceux ouverts pour les hommes. Nous connaissons la fragilité de la situation de nombre d'entre elles, qui se voient placées dans la dépendance totale du statut légal de leur conjoint ou de leur famille. La proposition de loi visait à leur permettre de vivre dignement et en toute autonomie si elles le souhaitent. Je regrette que ce projet humaniste et féministe, relevant des droits humains, porté par cette proposition de loi, n'ait pu être adopté dans sa totalité. Toutefois, ce premier pas est un point d'appui pour toutes celles et tous ceux qui agissent pour l'égalité des femmes et des hommes pour poursuivre leur combat avec confiance ».

CONTACTS

Africa : africa93@noos.fr

Femmes solidaires : femmes.solidaire93@wanadoo.fr

EXTRAITS D'UN TÉMOIGNAGE DE L'UN DES MILITANTS DE TERRAIN :

« Dans notre long travail d'accompagnement des femmes migrantes, il n'y a pas eu que des histoires qui se sont bien terminées. (...) Vedrana était arrivée en France au printemps 2008, à l'âge de 18 ans me dit-elle. J'avais du mal à la croire. J'étais sûre qu'elle était mineure ; aucun papier sur elle, même pas un passeport. Elle me raconte qu'elle n'est pas mariée mais qu'elle se mariera avant la naissance du bébé¹ ; son compagnon le lui a promis et elle a besoin de ce mariage pour que la famille ne la renie pas. Peu à peu, au cours du suivi, elle m'apprend qu'elle se prostitue, que c'est le père de son bébé qui le lui a demandé, justement pour qu'ils puissent se marier et avoir leur logement à eux.

Elle parle peu mais pleure beaucoup. (...) Je lui propose un rendez-vous en PMI, pour le suivi de sa grossesse. Vedrana ne veut pas y aller car elle est sans papiers. Je lui dis qu'elle ne risque rien et que, dans nos centres de PMI, de nombreuses femmes sans papiers sont suivies.

(...) Son amie m'avoue qu'elle est battue par son compagnon mais aussi par d'autres hommes (...). Je commence à lui parler de la police et lui explique qu'il faut qu'elle se protège ainsi que son bébé, mais elle a toujours peur car elle est sans papiers.

Je lui dis qu'elle ne sera pas expulsée, qu'elle doit accepter d'aller en foyer. Un mois avant la naissance du bébé, elle accepte. Avoir trouvé cette place est une chance inouïe (...). Vedrana apprend que son compagnon a été arrêté et que d'autres filles qu'il exploitait ont porté plainte. Cela lui donne du courage et elle aussi dépose plainte (...). Hélas, elle revient me voir en catastrophe, elle veut retirer sa plainte car des hommes sont venus la voir et les ont menacés de mort, elle et son enfant (...). Je refuse de lui rédiger la lettre du retrait de la plainte, car je ne veux pas qu'elle retourne dans cet enfer et lui explique qu'elle aura son titre de séjour. Je crois qu'elle ne m'en a pas voulu, mais quelle importance. Je ne l'ai plus revue, et au fond de moi reste cette culpabilité face aux limites de mes possibilités d'intervention ».

¹ Elle était alors enceinte de quelques mois.

LUCIE BAUD, LA SYNDICALISTE

Nicolas Lesage • « Je suis entrée comme apprentie chez MM. Durand Frères. J'avais alors douze ans. » Ouvrière tisseuse en soierie, Lucie Baud (1870-1913) fonde un syndicat dans son usine et joue un rôle important dans des mouvements sociaux visant à défendre les droits des travailleurs.



tie grâce à des capitaux suisses. Au tournant des années 1820, la pauvreté et l'oppression d'une noblesse, pourtant déchue de ses privilégiés, amènent les paysans à travailler pour les Lyonnais, qui transforment la région en terre de soie.

À la fin du siècle, la mécanisation s'accélère, et la rationalisation du travail, destinée à réduire les coûts de production, fait ployer sous le joug une main d'œuvre essentiellement féminine, peu syndiquée, et souvent étrangère, tandis que les patrons vivent une grande partie de l'année à Cannes, à prendre du bon temps plutôt qu'à administrer les usines. Gérants et contremaîtres appliquent leur loi, dont le paternalisme n'est pas exempt.

C'est dans une de ces fabriques, à Vizille, petite ville ouvrière et réputée révolutionnaire, que travaille Lucie Baud, treize heures par jour, dans une constante concentration : les machines s'enrayent et broient, parfois.

Quand Pierre, son mari, meurt en 1902, Lucie Baud sort de sa réserve. À 32 ans, désormais chef de famille, seule avec son salaire d'ouvrière, elle prend en main son destin, ainsi que celui de ses consœurs ouvrières.

Cette année-là, elle fonde le « Syndicat des ouvriers et ouvrières en soierie du canton de Vizille » dont elle devient secrétaire et qui rencontre rapidement un grand succès auprès des ouvrières. Ce syndicat cherche à enrayer la diminution des salaires due à la mécanisation des techniques de tissage de soie.

Dès la fin de l'Ancien Régime, le Dauphiné est terre toilière. C'est une industrie textile diffuse, en milieu rural, qui se développe peu à peu dans des fabriques de plus en plus vastes, financées en par-

La presse locale parle de cette femme forte, qui affronte, comme tous les grévistes, les gendarmes mais aussi les chasseurs alpins...

calistes... qui ne lui accordent toutefois pas le droit de prendre publiquement la parole. On n'est guère féministe dans le mouvement ouvrier à l'aube du XX^e siècle.

Durant la « Grève de Vizille » de 1905, grève des tisseuses de soie qui dure 104 jours, les ouvrières s'opposent notamment aux cadences de travail de douze heures par jour qui leur sont imposées et aux salaires de misère, qu'on diminue subitement de 30 à 40 %. L'ampleur de cette grève est inhabituelle dans une industrie féminine. D'abord hostiles à la grève, les commerçants finissent par soutenir les grévistes en les nourrissant. Le contexte est propice à l'exaltation, parce que nombreux sont les travailleurs, syndicalistes et révolutionnaires qui pensent que la chute du capitalisme est imminent et que le Grand Soir est proche.

Charismatique, Lucie harangue et galvanise ses camarades. Et les hommes, surpris mais admiratifs, suivent le mouvement en venant soutenir leurs épouses, sœurs et filles, qui sont à la proue du mouvement. C'est Lucie qui organise les cantines populaires qui permettent aux grévistes de survivre. Elle prend la défense des ouvrières italiennes, qui ne participent pas au mouvement et sont très mal considérées. Elles sont en effet accusées par les Françaises d'être des jaunes, des briseuses de grève. Lucie Baud finit par représenter les ouvriers lors d'une confrontation avec son patron. Elle est alors renvoyée.

Contraite de quitter la commune de Vizille, elle s'embauche à Voiron, où elle joue encore une fois un rôle de premier plan. En 1906, elle est de nouveau sur la brèche, dans la grève déclenchée

le 1^{er} mai 1906. La presse locale parle de cette femme forte, qui affronte, comme tous les grévistes, les gendarmes mais aussi les chasseurs alpins... Mais, après une période d'espoir, le mouvement échoue et le travail reprend. C'est alors que le titre choisi par Michelle Perrot prend tout son sens (l'historienne Michelle Perrot lui a en effet consacré un livre, *Mélancolie ouvrière*). Dans cette « mélancolie ouvrière » qui caractérise les lendemains qui déchantent, Lucie Baud semble s'enfoncer peu à peu... En septembre 1906, à Voiron, la presse rend compte de la tentative de suicide de Madame veuve Lucie Baud, « très estimée ». Et il ne s'agit pas d'une moitié de tentative. À 36 ans, la militante s'est tirée trois balles dans la bouche, et a survécu.

En 1908, elle écrit un témoignage sur son action paru dans la revue *Le mouvement socialiste*. Ce témoignage est l'une des dernières traces de Lucie, jusqu'à son acte de décès.

Lucie Baud meurt le 7 mars 1913, à 43 ans, à Tullins (Isère), conséquence de

sa tentative de suicide par arme à feu, juste après un dernier mouvement de grève dans lequel Lucie aura jeté toutes ses forces.

Lucie Baud a présenté, lors d'un congrès syndical, un témoignage publié en 1908 dans la revue *Le Mouvement socialiste* d'Hubert Lagardelle, repris intégralement et présenté par Michelle Perrot dans *Le Mouvement Social* d'oct.-déc. 1978, n°105.

Dans les années 70, quand Michelle

Perrot rencontre Lucie Baud (1870-1913), au détour de ses recherches, elle ne dispose que d'un article signé par l'ouvrière, paru en 1908 dans une revue socialiste.

Même dans la famille de Lucie, cette trajectoire personnelle, tissée de luttes et de courage, est oubliée, et c'est avec stupéfaction que son arrière-petite-fille découvre son aïeule, cette héroïne ouvrière.

BIBLIOGRAPHIE

Andrée Gautier, 1996. Les ouvrières de la soie dans le Bas-Dauphiné sous la Troisième République. *Le Monde Alpin et rhodanien*, 2^e - 4^e trimestres : 89 à 105. Mémoires d'industries.

(Article) Michelle Perrot, 1978. Le témoignage de Lucie Baud, ouvrière en soie (1908). Travaux de femmes dans la France du XIX^e siècle. *Le Mouvement social* n° 105: 139-146.

Michelle Perrot, 2012. *Mélancolie ouvrière*, coll. « Nos héroïnes », Paris, Grasset, 185 p.

8€
les 4
numéros
par an

ABONNEZ-VOUS AU MAGAZINE UFAL INFO !

Depuis plus de 15 ans maintenant, avec son magazine UFAL Info, l'Union des FAmilles Laïques met à la disposition du public des articles de fond, des interviews, des témoignages d'acteurs de la vie associative et institutionnelle sur tous les sujets qui impactent le quotidien des citoyens et des familles. Nous nous sommes attachés, ces dernières années, à améliorer la présentation pour vous offrir un magazine attrayant, que nous sommes fiers de diffuser. Mais tout cela représente, pour notre association, un coût important qui oblige à des arbitrages douloureux au détriment de nos autres actions.

Vous êtes nombreux.ses à apprécier UFAL Info et à bénéficier de son envoi régulier. Si vous voulez continuer à recevoir notre magazine trimestriel, nous vous invitons à renouveler votre abonnement dès maintenant en vous rendant à l'adresse suivante :

www.ufal.org/magazine



Jeudi 24 août

Après-midi : Forum d'accueil - inauguration de l'UPL
Soirée : Projection du film *La Sociale* de **Gilles Perret** suivi d'un débat avec le réalisateur et **Bernard Teper** (UFAL/REP)

Vendredi 25 août

Matinée :
• Conférence « Présentation du Manifeste pour le Service public du XXI^e siècle » par **Michel Jallamion** (Convergence Nationale des Collectifs de défense et de développement des Services Publics)
• Conférence « Un féminisme indissolublement lié à la laïcité » par **Soad Baba Aïssa** (Femmes solidaires/Association pour la mixité, l'égalité et la laïcité en Algérie) et **Monique Vézinet** (UFAL)

Après-midi :

• Village associatif
• Conférence « La laïcité au quotidien et comme conviction » par **Gérard Delfau** (EGALE) / « Europe et laïcité » par **Jean-Claude Boual** (EGALE/CAC)

Soirée : Spectacle *Lettre aux escrocs de l'islamophobie qui font le jeu des racistes* par le **Théâtre K**

Samedi 26 août

Matinée :

• Conférence « Santé, retraites : opposer au Medef un projet de Sécurité sociale pour l'ensemble des Français ! » par **Frédéric Pierru** (CNRS-CERAPS), **Noam Ambrouousi** (France insoumise) et **Olivier Nobile** (UFAL)

Après-midi :

• Conférence « Programmes scolaires et formation des enseignants » par **Isabelle Voltaire** (GRIP)
• Débat sur la Gestation Pour Autrui (GPA), animé par **Patrick Gaudray** (CNRS/ex-CCNE) et **Nicolas Gavrilenco** (UFAL)

Soirée : Dîner, puis soirée festive animée par le groupe périgourdin **Known Dwarf**

Dimanche 27 août

Matinée : Échanges d'expériences sur le militantisme et clôture de l'UPL 2017

Pendant l'événement : exposition de peinture (Bernard Marbach) / exposition de dessins de presse (Jean-Pierre Coureuil et Brito) / ateliers et activités proposés au jeune public.



J'adhère à l'UFAL !

Nom :
Prénoms :
Adresse :
Code postal : Ville :
Email :
Tél. :

J'adhère pour 20 € à l'UFAL

Je m'abonne au journal UFAL Info (4 n°/an) pour 8 €

Je soutiens l'UFAL en faisant un don de €

(et j'obtiens un reçu fiscal pour déduire mon don de mes impôts)

Je joins à ce coupon un chèque de € à l'ordre de UFAL

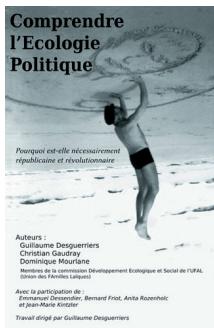
À , le
Signature :

Coupon et règlement à renvoyer au siège de l'UFAL - 27 rue de la Réunion 75020 Paris

COMMANDÉZ LES LIVRES MILITANTS DE L'UFAL SUR NOTRE BOUTIQUE EN LIGNE !

L'UFAL propose dans sa boutique militante de nombreux ouvrages sur diverses thématiques : laïcité, protection sociale, santé, écologie politique, logement, filiation...

Rendez-vous sur :
www.ufal.org/boutique



Comprendre l'écologie politique

Auto-édition, 2012

Auteurs : Guillaume Desguerriers, Christian Gaudray et Dominique Mourlanc
Cet ouvrage a pour but de rendre accessible ce qu'est réellement l'écologie politique et la sortir de cette vulgate qui l'identifie à une simple « protection de l'environnement naturel ».

Format : 12,4 x 19 cm – 460 pages – 5 €



Pour en finir avec le trou de la Sécu, repenser la protection sociale au 21^e siècle

Edition : Eric Jamet, 2014

Auteur : Olivier Nobile

L'ambition de cet ouvrage est de détourner point par point les ressorts de la remise en cause systématique du champ du Droit Social français.

Format : 15,8 x 24 cm – 295 pages – 20 €



Qu'est ce que la laïcité ?

Edition : Vrin, 2007

Auteur : Catherine Kintzler

Cet ouvrage s'efforce de construire le concept contemporain de laïcité de manière déductive et de le caractériser comme dispositif intellectuel.

Format : 11 x 18 cm – 128 pages – 8,50 €



Penser la laïcité ?

Edition : Minerve, 2014

Auteur : Catherine Kintzler

La laïcité est une idée à la fois simple et difficile. C'est paradoxalement sa pauvreté (son minimalisme) qui en fait la puissance. Il ne sert à rien de dire qu'elle est abstraite : son efficacité concrète s'apprécie à la quantité de liberté qu'elle rend possible.

Format : 15,5 x 23 cm – 224 pages – 22 €



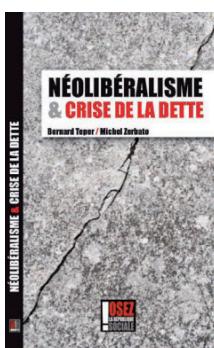
Contre les prédateurs de la santé

Edition : Osez la République sociale, 2012

Auteurs : Catherine Jousse, Christophe Prudhomme et Bernard Teper

Ce livre présente une proposition alternative d'un nouveau système solidaire de santé et d'assurance-maladie et appelle à une insurrection des consciences.

Format : 13 x 16 cm – 96 pages – 8,50 €



Néolibéralisme et crise de la dette

Edition : Osez la République sociale, 2012

Auteurs : Bernard Teper et Michel Zerbato
Ce petit livre d'économie politique explique la crise financière par les lois du système capitaliste et les politiques successivement mises en œuvre pour éluder leur manifestation.

Format : 13 x 16 cm – 128 pages – 8,50 €



Pourquoi les Allemands paient leur loyer deux fois moins cher que les Français ?

Edition : Osez la République sociale, 2012

Auteur : Christophe Hordé

Les Allemands ont en moyenne des loyers inférieurs de 200 % par rapport aux Français. Pourquoi ? L'exemple allemand permet de mieux comprendre les dérives françaises.

Format : 13 x 16 cm – 96 pages – 8,50 €



Laïcité pour 2017 et au-delà

Edition : Eric Jamet, 2016

Auteur : François Cocq et Bernard Teper
La laïcité, parce qu'elle est tout à la fois une insoumission, un principe d'organisation sociale et politique, et un chemin vers l'émancipation, est l'outil du grand nombre pour faire émerger un nouveau sens commun humaniste et universaliste pour un avenir en commun.

Format : 11 x 18 cm – 144 pages – 8 €



Laïcité : plus de liberté pour tous !

Edition : Eric Jamet, 2014

Auteur : Bernard Teper

Ce livre montrera que l'actuel « mouvement réformateur néolibéral » combat le principe de laïcité, examinera des réalités concrètes de l'application de ce principe dans le dernier quart de siècle et esquissera les pistes des combats laïques de demain.

Format : 11 x 18 cm – 132 pages – 5 €